

Annexe 51-102F3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Arianne Phosphate Inc. (la « **Société** » ou « **Arianne** »)
901 boulevard Talbot, bureau 302
Chicoutimi (Québec) G7H 6N7

Rubrique 2 Date du changement important

Le 10 octobre 2024.

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué a été émis et disséminé par l'entremise de CNW le 10 octobre 2024 et a ensuite été déposé sur SEDAR+. Une copie du communiqué de presse est disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca, et sur le site web de la Société à <https://www.arianne-inc.com>.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 10 octobre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait reçu un financement sous la forme d'une débenture convertible non garantie d'une société minière mondiale (l'« **Investisseur stratégique** »). Selon les termes de l'investissement, l'Investisseur stratégique a acheté une débenture convertible d'un montant principal d'environ 3,8 millions de dollars canadiens, qui arrive à échéance dans trois ans et porte intérêt à 9,5 % par an.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Voir le communiqué de presse de la Société daté du 10 octobre 2024, dont une copie est jointe à l'annexe « A » du présent document.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Brian Ostroff
Président
Téléphone : 1-514-908-4202

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 16 octobre 2024

ANNEXE “A”
Communiqué du 10 octobre 2024
[voir ci-joint]

ARIANNE PHOSPHATE REÇOIT UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE D'UNE SOCIÉTÉ MINIÈRE MONDIALE

DAN: TSX-V (Canada)

JE9N: FSE (Germany)

DRRSF: OTCQX (USA)

SAGUENAY, QC, le 10 oct. 2024 /CNW/ - **Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne »)** (TSXV: DAN) (FRANCFORT: JE9N) (OTCQX: DRRSF), une société en stade de développement du projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, au Québec, a le plaisir d'annoncer qu'elle a reçu un financement sous forme de débenture convertible non garantie d'une société minière mondiale (l'« Investisseur Stratégique »). Arianne possède le projet minier de phosphate du Lac à Paul, entièrement autorisé, et poursuit actuellement les travaux sur son projet de production d'acide phosphorique. Le produit du financement sera utilisé pour faire avancer les travaux de la Société sur l'installation de transformation afin de mieux quantifier l'opportunité. Les avantages économiques de l'installation découlent de la conversion du concentré de phosphate igné d'origine régionale en un produit très recherché qui nécessite un approvisionnement supplémentaire, en particulier en provenance de l'extérieur de la Chine.

« Il s'agit d'une étape importante pour le projet et la Société », a déclaré Brian Ostroff, président d'Arianne Phosphate. « Cet investissement provient d'un groupe qui possède les compétences nécessaires pour faire avancer le projet et nous fournir un catalyseur pour aller vigoureusement de l'avant. En outre, la démonstration de notre capacité à attirer cet investissement peut faciliter l'avancement du projet et contribuer à accélérer les discussions avec d'autres parties qui ont manifesté un vif intérêt pour le projet ou pour certains de ses aspects, tels que la prise de produit. Cet investissement est un grand plus pour Arianne, ses intervenants, ses investisseurs et la région du Saguenay.

Modalités de l'investissement

Selon les termes de l'investissement, l'Investisseur Stratégique a acheté une débenture convertible d'un montant principal d'environ 3,8 millions de dollars canadiens, qui arrive à échéance dans trois ans et porte intérêt au taux de 9,5 % par an. Les paiements d'intérêts sont ajoutés au montant principal de la débenture convertible et, par conséquent, aucun montant ne doit être remboursé par Arianne jusqu'à l'échéance de l'instrument. L'Investisseur Stratégique a l'option, à tout moment et sous réserve d'ajustements standards, de convertir (i) le montant principal de la débenture convertible au prix de 0,35 \$CAN par action ordinaire et (ii) les intérêts courus sur celle-ci à un prix par action égal au plus élevé de (a) 0,35 \$CAN et (b) le cours du marché au moment de la conversion des intérêts courus, tel que déterminé en conformité avec les règles de la Bourse de croissance TSX. Lorsque l'Investisseur Stratégique détiendra au moins 3,0 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Arianne (soit par conversion, achat sur le marché libre ou autrement), la Société conclura une convention de droits de l'investisseur avec l'Investisseur Stratégique qui inclura des droits de participation et des droits de souscription supplémentaires standards, ainsi qu'un droit de nomination au conseil d'administration.

L'investissement demeure assujéti à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX. La débenture convertible achetée par l'Investisseur Stratégique est assujéti à une période de détention de quatre mois en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, qui prend fin le 11 février 2025.

Production d'acide phosphorique

Le produit de l'investissement sera utilisé pour faire progresser l'intention précédemment annoncée par la Société de construire et d'exploiter une usine d'acide phosphorique purifié (« APP »). Comme le souligne l'étude préliminaire, Arianne cherche à construire une usine dans la région du Saguenay au Québec, Canada, qui convertirait le concentré de phosphate produit dans la région en APP. Les deux qualités d'acide phosphorique qui seraient produites dans l'usine sont un APP de très haute pureté connu sous le nom de « *white acid* », utilisé dans la production de batteries lithium-fer-phosphate (LFP) et d'additifs alimentaires directs, et d'un acide phosphorique de second niveau utilisé dans la production d'engrais spécialisés et d'aliments pour animaux. L'installation vise de produire annuellement 350 000 tonnes d'APP de haute pureté et 220 000 tonnes d'acide phosphorique de second niveau, ce qui en ferait un important producteur occidental d'APP pour batteries et d'acide phosphorique de qualité alimentaire. Parmi les avantages associés à l'installation proposée, citons : un accès facile à du concentré de phosphate de première qualité, une logistique préexistante, des caractéristiques ESG bénéfiques et une économie solide.

En conclusion, Raphael Gaudreault, chef des opérations d'Arianne, a ajouté : « Cet investissement continue de démontrer l'intérêt et les possibilités qu'offrent les minéraux critiques en général, et notre projet en particulier. L'Occident a compris l'importance de se distancer par rapport à la Chine en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement, et l'implication d'une minière mondiale possédant à la fois les compétences et les capacités financières nécessaires pour contribuer à ces projets sera déterminante pour la réussite de l'Occident ».

À propos d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate inc (www.arianne-inc.com) met en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km dans le nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant 39 % P_2O_5 et contenant peu ou pas de contaminants ("Feasibility Study to Produce 3Mtpy of High Purity Apatite Concentrate at the Lac a Paul Project, Québec, Canada" publiée le 13 novembre 2013). La Société compte 202 890 210 actions en circulation.

Personne qualifiée

Raphaël Gaudreault, ing., personne qualifiée NI 43-101, a approuvé l'information technique de ce communiqué. M. Gaudreault est également le chef des opérations.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Suivez-nous sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/ariannephosphate>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Resource Investing News : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres aux États-Unis. Le titre et les titres en lesquels ils sont convertibles n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la "U.S. Securities Act"), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines en l'absence d'enregistrement en vertu de la "U.S. Securities Act" et des lois sur les valeurs mobilières d'un État, ou d'une dispense applicable des exigences d'enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois sur les valeurs mobilières d'un État applicables.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » et des « informations prospectives » au sens de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (collectivement, les « informations prospectives »). Les informations prospectives comprennent, sans toutefois s'y limiter, des informations relatives à l'avancement et au potentiel du projet d'acide phosphorique en aval proposé, y compris la construction, l'exploitation et la production de l'usine PPA, l'accélération des discussions avec d'autres parties en lien avec le projet et les résultats anticipés de l'investissement de l'investisseur stratégique pour Ariane, ses parties prenantes, ses investisseurs et la région du Saguenay. Français Souvent, mais pas toujours, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'emploi de mots tels que « planifie », « s'attend à », « est prévu », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit », ou la forme négative de ces mots et expressions ou des variantes de ces mots et expressions ou des énoncés selon lesquels certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « vont » être pris, se produire ou être atteints. Les informations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter : la volatilité du cours des actions ; les risques liés aux variations des prix des matières premières ; les sources et le coût des installations électriques ; l'estimation des besoins en capital initiaux et de maintien ; l'estimation des coûts de main-d'œuvre et d'exploitation ; les marchés mondiaux et les conditions économiques générales ; le risque associé à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements minéraux ; l'estimation des réserves et des ressources minérales; les risques associés aux risques non assurables survenant au cours de l'exploration, du développement et de la production; les risques associés aux fluctuations des devises; les risques environnementaux; la concurrence à laquelle fait face la Société pour recruter du personnel expérimenté; l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités d'exploitation minière, de traitement, de développement et d'exploration; les risques associés aux changements dans le régime réglementaire minier régissant la Société; l'achèvement du processus d'évaluation environnementale; les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; la dépendance envers le personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité, y compris le risque que le financement nécessaire pour financer les activités d'exploration et de développement continues du projet Lac à Paul ne soit pas disponible à des conditions satisfaisantes, ou pas du tout; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litige. Les informations prospectives sont fondées sur des hypothèses que la direction considère comme raisonnables au moment où ces énoncés sont faits, y compris, mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, l'absence de changement défavorable important dans les prix des matières premières, les plans d'exploration et de développement se déroulant conformément aux plans et ces plans atteignant les résultats escomptés déclarés, l'obtention de l'approbation réglementaire requise et d'autres hypothèses et facteurs tels qu'énoncés dans le présent document. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux contenus dans les informations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient entraîner des résultats différents de ceux anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que ces informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces informations prospectives. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux informations prospectives. Les informations prospectives sont formulées à la date du présent communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur

les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

 Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2024/10/c8680.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Pour nous joindre: Source : Raphael Gaudreault, COO, Tél. : 418-590-1318, raphael.gaudreault@arianne-inc.com; Info: Brian Ostroff, President, Tel. : 514-908-4202, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 08:00e 10-OCT-24